

1 / 2

DIVISION : Personnels Enseignants 1er degré  
BUREAU : Gestion Collective  
Affaire suivie par : Mme LOLIVRET-PEYDRO  
Tèl : 04 94 09 55 46  
Fax : 04.94.09.56.02  
Courriel : gestcollective83@ac-nice.fr  
Rue Montebello  
CS 71204  
83070 TOULON Cedex

Toulon le, 8 octobre 2018

Le Recteur de l'Académie de NICE  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs  
et professeurs des écoles

s/c de

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education  
Nationale, chargés des circonscriptions du Var

## **APPEL A CANDIDATURES**

### **Enseignants en Unité Pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A)**

Dans le cadre du mouvement intra départemental (rentrée scolaire 2019), un appel à candidatures est organisé pour recenser les personnels souhaitant exercer les fonctions d'enseignant en unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.

L'objectif est de recenser les « personnes ressources » en amont des opérations du mouvement, que les postes soient ou non vacants.

Les candidats répondant aux critères de sélection (cf.fiche de poste), seront convoqués devant une commission départementale pour un entretien.

Le Directeur Académique, après avis de la commission administrative paritaire départementale, validera la liste des personnels ayant reçu un avis favorable pour exercer ces fonctions.

Cet avis demeure valable durant trois années scolaires.

Les enseignants dont la candidature sera retenue pourront, lors du mouvement principal, postuler sur des supports d'enseignant en UPE2A.

Toute autre candidature sera écartée à l'exception des personnels ayant obtenu leur mutation dans le Var à la rentrée scolaire 2019 et qui exercent déjà ces fonctions à titre définitif dans leur département durant l'année 2018/2019.

#### **Sont dispensés d'entretien :**

- les personnels ayant obtenu un avis favorable lors des entretiens organisés dans le cadre des mouvements 2017 et 2018
- les personnels nommés à titre définitif



## **REGLES DE NOMINATION**

### ○ **Mouvement principal**

En fonction de leur vacance, les postes seront attribués selon les règles du mouvement, à savoir :

2 / 2

- Avis favorable de la commission départementale
- Au plus fort barème en cas de pluralité de candidats sur le même poste

### ○ **Mouvement complémentaire**

Si des postes demeurent vacants à l'issue du mouvement principal, ils seront publiés dans le cadre de l'appel particulier.

Les candidats, qu'ils aient ou non passé l'entretien devant la commission départementale, seront nommés à titre provisoire, après avis favorable de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription dans laquelle ils exercent.

Un entretien avec la responsable du CASNAV, Mme Régine KESSLER, demeure obligatoire pour s'informer des spécificités de la mission.

## **PROCEDURE ET CALENDRIER**

### **1/ 5 novembre 2018**

Remise de la fiche de candidature, accompagnée des pièces justificatives et de la copie du dernier rapport d'inspection à l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription (copie DPE)

### **2/ 15 novembre 2018**

Transmission des fiches de candidatures avec avis à la DPE Gestion Collective

### **3/ 22 et/ou 28 novembre 2018** : commissions d'entretien

Pour le Recteur, et par délégation,  
L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des services départementaux de  
l'Education Nationale du Var

Oliver MILLANGUE